



LES CONSEILS CONSULTATIFS



TUTORIEL 3

Comment contribuer concrètement
aux politiques européennes et
nationales, avec l'aide de LIFE!

La Politique Commune de la Pêche de 2002 (PCP) considérait la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques, de leur conception à leur mise en œuvre, comme l'un des principes de base pour une bonne gouvernance. Cette **implication des parties prenantes** a été formalisée par la création du Comité consultatif de la pêche et de l'aquaculture (CCPA) et la création des Conseils Consultatifs Régionaux (RAC).

Les membres du Conseil Consultatif se composent à 60% des représentants du **secteur de l'industrie de la pêche** qui représentent l'ensemble de la filière. Les 40% des sièges restant sont des représentants d'**"autres groupes d'intérêt"**, dont des ONGs, des consommateurs, des opérateurs du tourisme et d'autres entités impliquées dans les affaires maritimes et les questions côtières.

Le rôle principal des Conseils Consultatifs est de fournir **des recommandations** sur la gestion des pêches, et autres questions y afférentes, à la Commission et aux États-membres européens.

La PCP réformée en 2012 a estimé que l'un des points faibles des PCP précédentes était un processus de décision trop centralisé, peu flexible, et centré sur des résultats à court terme plutôt que sur une **durabilité économique, environnementale et sociale à long terme**. Pour cette raison la PCP réformée a fermé le CCPA et renforcé le rôle des RAC, en les transformant en Conseils Consultatifs (CC) travaillant sur une base régionale : le CC Mer Baltique, le CC Mer Méditerranée, le CC Mer du Nord, le CC Eaux Occidentale Septentrionale, le CC des Eaux Occidentales Australes et le CC Mer Noire (en cours de création)

L'implication des parties prenantes dans les processus de prise de décisions a pour but de favoriser **une approche adaptée à chaque bassin maritime**, prenant en compte les diverses conditions au niveau local, national et régional à travers les six Conseils Consultatifs. La mise en place de cinq Conseils Consultatifs « non-régionaux » supplémentaires vise à fournir une implication accrue des parties prenantes dans des secteurs clés pour la mise en œuvre de la Politique Commune de Pêche tels que la pêche en haute mer, les pêcheries pélagiques, les régions ultrapériphériques, l'aquaculture et les marchés.

Parmi leurs fonctions, dans un contexte de **régionalisation**, les CC contribuent au développement de l'obligation de débarquement et de l'interdiction des rejets, aux plans de gestion pluriannuels pour les différents bassins maritimes et localités géographiques, ainsi qu'au Règlement pour les Mesures Techniques.

Que peut faire LIFE pour vous ?

Jusqu'à présent, l'industrie a été représentée aux tables où sont prises les décisions par les représentants du **secteur à grande échelle**, qui ont influencé le développement et la mise en œuvre des lois qui régissent les stocks, les opportunités de pêche et l'emploi.

Aujourd'hui, les choses sont en train de changer. Grâce à la Politique Commune de la Pêche réformée et à la présence et au soutien de LIFE, **les petits pêcheurs peuvent et doivent être également présents à ces tables**. Parmi les sièges alloués à l'industrie au sein des Conseils Consultatifs une partie a été spécialement réservée au secteur à petite échelle. C'est à présent requis par la loi que les petits pêcheurs aient une représentation spécifique au sein des Conseils Consultatifs. Donc en tant que petits pêcheurs vous avez l'opportunité de faire entendre votre voix et vous pouvez être sûrs que, contrairement au passé, les recommandations émises par les Conseils Consultatifs, qui influencent directement les lois européennes et votre activité, parlent en faveur de tout le secteur.

Les Conseils Consultatifs sont le forum où il faut être pour fournir une **contribution réelle et concrète** aux politiques européennes et nationales. Du côté de LIFE, **nous pouvons soutenir votre association à réussir cette tâche si importante** en:

- ✓ vous conseillant sur comment préparer votre demande d'adhésion au Conseil Consultatif pertinent.
- ✓ soutenant financièrement les frais d'adhésion, les réunions préparatoires, etc.
- ✓ vous offrant des formations, des briefings, des traductions
- ✓ organisant des consultations pré-CC si nécessaire.

Chez LIFE, **nous souhaitons renforcer le rôle des petits pêcheurs comme vous**, en vous permettant de vous engager dans les processus de prise de décisions où **vous pouvez faire toute la différence**.

Rejoignez LIFE, faite entendre votre voix !

